

Le journal "Le Finistère" donne des précisions

" A la suite de ce triste événement l'administration des Ponts et Chaussées voulut connaître les responsabilités et l'enquête révéla que les dispositions nécessaires n'avaient pas été prises.

Dans ces conditions une poursuite fut dirigée contre MM. Henri Thévenet, ingénieur électricien à Brest, concessionnaire de la ligne de transport d'énergie électrique de Pont-l'Abbé à Audierne, et Michel Coïc, menuisier et électricien à Pont-l'Abbé chargé de la surveillance de la ligne, prévenus tous deux d'homicide par imprudence et en outre, M. Coïc, d'observation des règlements c'est à dire pour n'avoir pas établi un moyen de communication direct entre Pont- l'Abbé, Audierne et Pont-Croix ou d'avoir omis d'établir à Pont-Croix et Audierne un appareil permettant de couper le courant quand il est nécessaire, et enfin de n'avoir pas prévenu les autorités compétentes de la mort de M. Guéguen.

A l'audience, M. Coïc soutient qu'il n'était chargé que des réparations et des encaissements. Il ajoute qu'il ne pouvait croire à l'accident quand on le lui a appris, le courant n'ayant pas été interrompu pendant la nuit à Audierne qui était restée éclairée.

Quant à M. Thévenet, ses explications peuvent se résumer ainsi :

Etant à Brest je n'ai pu me rendre sur les lieux que le lendemain de l'accident : j'ai fait alors tout ce qui était possible de faire. En ce qui concerne les précautions, je n'ai rien à me reprocher, la ligne ayant été rétablie suivant les données de l'administration qui l'a inspectée et ne l'a définitivement reçue qu'au bout de 3 mois.

Le tribunal estimant que les précautions voulues n'ont pas été prises, c'est à dire qu'on a laissé s'écouler un temps trop long entre la constatation de l'accident et les conséquences qui l'ont suivi, a condamné les deux prévenus chacun à 100 Fr. d'amende pour homicide involontaire.

M. Thévenet a, en outre été condamné à une seconde amende de 16 Fr. pour avoir omis de signaler immédiatement la mort de Guéguen. Il a été acquitté du chef d'observation des règlements."

(Archives Départementales du Finistère)

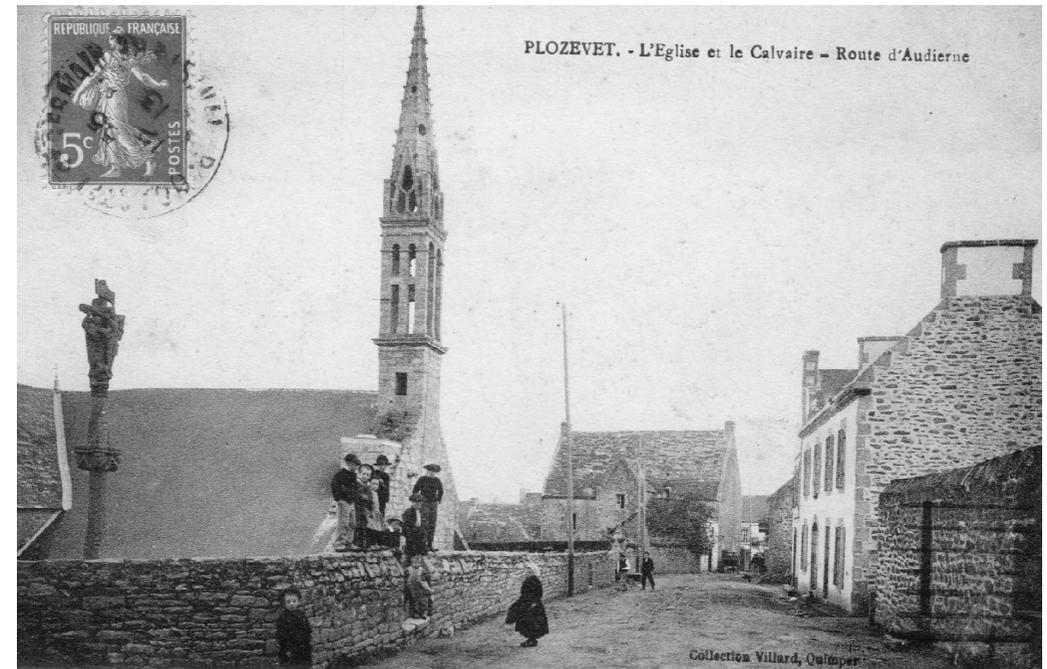


Septembre 2013 IPNS
 Novembre 2013, N°7 : Quand sévissait la rage
 Nous écrire : plozevet.hp@free.fr
 Tous les numéros peuvent être téléchargés et imprimés sur le site de la mairie de Plozévet :
www.Plozevet.fr

Histoire et Patrimoine raconte :
Autrefois à Plozévet N°6

Ce 9 décembre 1911...

Avant la 1^{ère} Guerre mondiale, Plozévet était traversé par une ligne électrique reliant Pont-L'Abbé à Audierne et Pont-Croix.



Le bourg en 1913

L'enquête publique pour la distribution de l'électricité au bourg dut attendre novembre 1926 et ce n'est que durant l'été 1928 que l'éclairage des bâtiments communaux et l'installation de 18 lampes pour l'éclairage des rues furent effectifs. La population était totalement ignorante de la nature de ce "produit" qui circulait ainsi au-dessus du mur de l'ancien cimetière, le long de la route d'Audierne. Dans la soirée du **vendredi 8 décembre 1911**, un terrible orage s'abattit sur Plozévet et la foudre tomba sur le clocher.

Le journal "Le Progrès du Finistère" rapporta le drame qui s'ensuivit, provoqué par une imprudence due à l'ignorance des dangers de ce "fluide" invisible et impalpable.

Un homme et une fillette électrocutés !

Samedi soir, la foudre tombait sur le clocher de l'église paroissiale de Plozevet, occasionnant d'énormes dégâts aux habitations voisines et brisant l'isolateur d'un poteau maintenant le fil électrique conducteur du fluide de l'usine Thévenet, de Pont-l'Abbé à Pont-Croix et Audiernne.

Vers 4 heures, le lendemain, la petite Louise Cognac, âgée de 11 ans, demeurant chez ses parents au bourg de Plozevet, escalada le mur du cimetière et, saisissant le fil électrique, situé à 1 m. 50 environ du sol seulement, par suite du bris de l'isolateur, s'amusa à s'y balancer. Le courant n'étant pas encore lancé à cette heure.

Peu après, alors que l'enfant continuait le même jeu, malgré la défense formelle inscrite sur les écriteaux placés à côté de chaque poteau maintenant le fil, elle chancela, entraînant à terre dans ses mains crispées le fil électrique.

Le courant venait d'être ouvert et l'imprudente fillette avait été électrocutée par le fluide. Un tailleur d'habits du bourg, le nommé Michel Guéguen, âgé de 47 ans, témoin de l'accident, accourut au secours de la petite Cognac. Ne connaissant pas les effets de l'électricité, il saisit à son tour le fil entrelaçant la fillette et sur-le-champ tomba électrocuté. A l'aide de manches à balais, plusieurs personnes réussirent à dégager les victimes. Au cours de cette opération, plusieurs autres témoins ont été atteints par le fluide et assez sérieusement brûlés.

Les soins donnés aux victimes demeurèrent vains la mort avait été foudroyante.

Immédiatement prévenu, l'ingénieur électricien, M. Thévenet, de Pont-l'Abbé, après avoir fait fermer le circuit, se rendit sur les lieux et fit exécuter les réparations nécessaires d'urgence, évitant ainsi de nouveaux accidents.

Archives Départementales du Finistère "Le Progrès du Finistère"

Madame GUEGUEN était à sa fenêtre, dans sa maison située juste de l'autre côté de la route; elle fut très marquée par ce drame qui se déroula sous ses yeux.

Michel GUEGUEN, son mari, perdit la vie ce jour là, mais la fillette fut ranimée, sans doute grâce à lui. Elle eut la paume des mains brûlée.

Au moment de l'accident.

Il y avait 4 enfants au foyer de Michel et Marie Jeanne GUEGUEN

- Jean Louis, 19 ans surnommé plus tard "Jean Pouf "
- Marie, 13 ans 1/2
- Marguerite, 9 ans
- Joséphine, 7 ans

Ci-contre :

Michel GUEGUEN à la bombarde, accompagné au biniou par Philibert GUEGUEN son demi-frère.

Par la suite, son fils Jean Louis lui fit honneur.

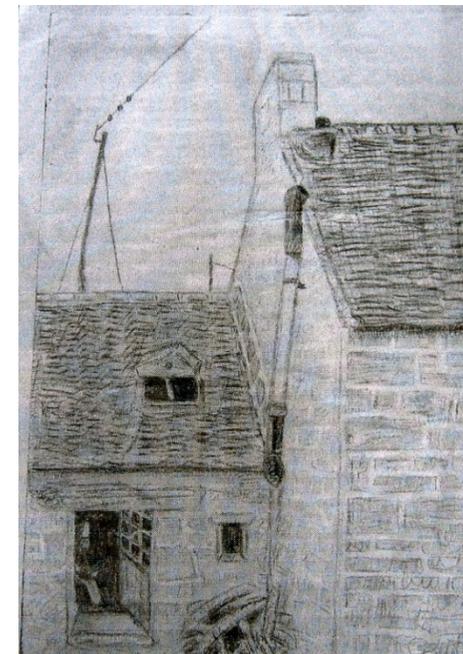


Ils partageaient la maison avec une famille de cordonniers Jean LE MEUR, 52 ans, sa femme Marie Jeanne, 49 ans et leur fils Alain, 13ans.

La famille **COGNAC** se composait de **Marie Jeanne**, 35 ans, journalière, et ses 3 enfants, **Marie Louise**, 10 ans, **Georges**, 7 ans et **Marcelle**, 6 mois.

Elle partageait sa maison avec Marie BOURDON, 27ans, dite **Moaë Pen Du** et son fils Pierre 4ans.

(Archives départementales du Finistère : Recensement de 1911)



Derrière la maison du coiffeur Noun, juste en face de l'entrée de l'enclos paroissial, là où se faisaient les annonces officielles, on trouvait la maisonnette de Moaë Pen Du et celle de **Michel GUEGUEN** (sonneur mais aussi brodeur).

Décision de la justice

Transcription de 2 articles parus dans la presse

Journal "Le Citoyen"

"Audience du 14 mai 1912.

Le Tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire d'homicide involontaire pour laquelle comparaisait mardi dernier MM. Thévenet, directeur de l'usine électrique de Pont-L'Abbé - Audiernne et Coïc, électricien. MM. Coïc et Thévenet sont condamnés chacun à une amende de 100 francs, ce dernier comme civilement responsable de son employé. En outre, M. Thévenet entend prononcer contre lui une peine de 16 francs d'amende pour contravention relative à la non déclaration de décès du malheureux Guéguen à l'état civil dans les délais prescrits."